


Fiche 4

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Fiche de constitution d'un dossier pour la délivrance d'un certificat d'agrément pour les véhicules transportant des marchandises dangereuses</p>
<p>MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE</p>	

VÉHICULES CONCERNÉS

Renouvellement de certificat d'agrément pour tous les véhicules transportant des marchandises dangereuses

NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- Pièce 1 Demande de certificat d'agrément (cf. modèle en annexe 1)
- Pièce 2 Certificat d'immatriculation du véhicule
- Pièce 3 Ancien certificat d'agrément et liste des matières éventuelles
- Pièce 4 Certificat de vente ou déclaration de perte le cas échéant
- Pièce 5 Attestation de contrôle périodique de la citerne
- Pièce 6 Procès verbal de contrôle technique du véhicule
- Pièce 7 Demande d'attribution d'un code-citerne et attestation de code-citerne validée par l'organisme (le cas échéant)

RECOMMANDATIONS

➤ *L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles.*

➤ *Après examen du dossier, la DEAL/DREAL/DRIEE pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires (notice descriptive du véhicule ou de la citerne,...).*

Annexe 1
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AGREMENT

Motif :

Demandeur :

(nom, prénom ou raison sociale)

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Véhicule ⁽¹⁾ immatriculation :

n° de série :

Citerne ⁽¹⁾ marque :

type :

n° de série :

code citerne ou liste des matières :

Dans le cas d'un changement de propriétaire ⁽¹⁾ :

Nom, prénom ou raison sociale de l'ancien propriétaire :

Adresse :

téléphone :

Le soussigné

- certifie que le véhicule ou le véhicule-citerne ⁽²⁾ n'a subi aucune transformation depuis son achat
- certifie que la citerne n'a subi aucune réparation depuis son achat
- déclare que la citerne a été réparée – transformée
- déclare que l'équipement du véhicule a été transformé

Liste des transformations :

- demande un certificat d'agrément établi au nom du demandeur pour le matériel visé ci-dessus et pour le transport des marchandises dangereuses
- Désignation du véhicule selon le 9.1.1.2 de l'ADR :

EX/II EX/III AT OX FL MEMU

Fait à

le

(nom, qualité du signataire et cachet)

(9) rayer les mentions inutiles.

(10) Véhicule citerne : couvre les véhicules à citernes fixes ou démontable et les véhicules-batterie